

CARTE PROFESSIONNELLE N° 9742 2021 000000 015

TRANSACTION SUR IMMEUBLE / FOND DE COMMERCE sans manipulation de fonds & GESTION IMMOBILIERE

HONORAIRES DE TRANSACTION

VENTE

A la charge du vendeur (sauf convention expresse du vendeur) :

Moins de 50 000 €	Forfait minimum : 5000 € TTC maximum
De 50 001 € à 99 999 €	10 % TTC maximum
De 100 000 € à 149 999 €	8 % TTC maximum
De 150 000 € à 249 999 €	7 % TTC maximum
De 250 000 € à 349 999 €	6 % TTC maximum
De 350 000 € à 500 000 €	5 % TTC maximum
Plus de 500 000 €	4 % TTC maximum
Fonds de commerce, parts sociales de SCI	10 % TTC maximum
Terrain pro	18€ TTC / m ²
Neuf	Selon grille promoteur

LOCATION

Location à usage d'habitation principale (selon la loi Alur)

Locataire	Bailleur
-Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 € TTC du m ² -Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC du m ²	-Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 € TTC du m ² -Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC du m ²
Zones tendues : -Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail : 10€ TTC m ²	Zones tendues : -Organisation des visites, constitution du dossier et rédaction du bail : 10€ TTC m ²
D'après le décret n° 2023-822 du 25 août 2023 concernant les communes suivantes:	D'après le décret n° 2023-822 du 25 août 2023 concernant les communes suivantes:
ST DENIS/ STE MARIE/ LE PORT/ LA POSSESSION/ ST PAUL/ ST LOUIS/ ST PIERRE/ ENTRE DEUX/ ST PIERRE ET LE TAMPON.	ST DENIS/ STE MARIE/ LE PORT/ LA POSSESSION/ ST PAUL/ ST LOUIS/ ST PIERRE/ ENTRE DEUX/ ST PIERRE ET LE TAMPON.

Location à usage de parking ou garage : (visites, constitution du dossier et rédaction du bail)

Forfait partagé entre bailleur et preneur (50%) : 200 € TTC (soit 100€ TTC pour chacune des parties)

Location à usage professionnel ou civil : (visites, constitution du dossier et rédaction du bail)

2 mois de loyer TCC² à la charge du preneur

Location à usage commercial : (visites, constitution du dossier et rédaction du bail)

2 mois de loyer TCC² à la charge preneuse

Honoraires de renouvellement de bail commercial :

1 mois de loyer TCC² à la charge du preneur

T.T.C : Toutes Taxes Comprises

T.C.C Toutes Charges Comprises

Valeur TVA en vigueur en 2024 : 8.50%

Tarif en vigueur au 1^{er} mai 202

Rédaction des actes (Hors location d'habitation) : avenant au bail, déspécialisation, renouvellement ou cession :
400 € TTC (Charge de la partie qui en fait la demande).

ESTIMATION VENALE OU LOCATIVE

250 € TTC (Charge de la partie qui en fait la demande).

VACATIONS (unité fixe minimum)

-Par heure : 100 € TTC

-Frais de photocopie 0.20 € TTC/copie

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE (sur tous les encaissements charge mandant)

GESTION

Locaux d'habitation nue ou mixtes, professionnels, commerciaux ou autres (sauf meublées) :

1 LOT : 7.50 % T.T.C du loyer mensuel T.C.C

3 LOTS ET PLUS : 6.50 % T.T.C du loyer mensuel T.C.C

Locaux d'habitation meublées : 9.00 % T.T.C du loyer mensuel T.C.C

Assurance : Garantie loyer impayé HABITATION (facultatif propriétaire) : 2,5 %TTC

Détail : 2,20 % sur loyer mensuel T.C.C (prime) +0,30 % TTC (honoraires de gestion de la GLI)

- | | |
|---|--|
| ▪ Gestion administrative mono propriété : (gestion des parties communes) : | 100 € TTC/lot principal /an |
| ▪ Représentation en Assemblée générale | 80€ TTC / heure |
| ▪ Honoraires sur gestion des travaux (calculés sur le montant des factures travaux) | 4% TTC |
| ▪ Honoraires pour clôture de dossier (Clôture administrative et comptable, restitution de dossier) | 200€ TTC/ Lot |
| ▪ Signification du congé au locataire (hors frais huissier) : | 50€ / courrier |
| ▪ Frais administratif d'envoi au propriétaire | 2,50€/ mois TTC |
| ▪ Avenant bail d'habitation : | 200€ TTC pour chaque partie (bailleur & locataire) |

VACATIONS (unité fixe minimum)

- Par heure : 100 € TTC
- Frais de photocopie 0.20 € TTC/copie

T.T.C : Toutes Taxes Comprises

T.C.C Toutes Charges Comprises

Valeur TVA en vigueur en 2024 : 8.50%

Tarif en vigueur au 1^{er} mai 202